



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,  
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Direction  
Départementale du travail, de  
l'emploi et de la formation  
professionnelle  
De Vaucluse

Téléphone : 04 90 14 75 00  
Télécopie : 04 90 14 75 50

## PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

**La délégation du personnel de la SA Papeterie de Malaucène**

et

**La Direction de la SA Papeteries de Malaucène**

En Présence

**De M. le DDTEFP du Vaucluse**

Il est convenu, lors de la réunion de CE convoqué le 30 juin 2009 à 09h00, que les ordres du jour et l'agenda de la procédure d'information/consultation du CE seront modifiés comme suit :

- 1) La réunion du CE du 9 juin 2009, deuxième réunion de consultation prévue par la procédure Livre I du Code du travail, qui s'est poursuivie les 11 et 12 juin 2009, est considérée comme suspendue depuis cette date.
- 2) Une cinquième réunion du CE au titre du Livre II du Code du Travail sera convoquée avant la réunion de clôture du livre I comme défini ci-dessous pour solliciter l'avis du CE
- 3) La clôture de la réunion du CE du 9 juin 2009 au titre du livre I du code du travail sera effective le 30 juin 2009. A cette date, le CE validera le nouveau calendrier de la procédure prévue au Livre I du Code du travail et fixera la date de la troisième réunion de cette procédure au 21 juillet 2009.
- 4) A l'occasion de la réunion du 30 juin 2009 le CE validera également le calendrier des réunions intermédiaires de travail et de négociation du PSE, ainsi que la composition des groupes de travail. Il bénéficiera de l'assistance de son expert.
- 5) La DDTEFP et le Conseil Régional s'engagent au côté de la direction de l'entreprise et de l'OPCA de branche à définir dans les délais les plus courts les modalités d'accompagnement des différents dispositifs permettant la formation et le reclassement des salariés. Les premiers éléments de cette réflexion seront communiqués au CE à l'occasion de sa réunion du 30 juin 2009.
- 6) Les parties conviennent de tout mettre en oeuvre pour favoriser les projets en cours ou à venir d'installation ou de maintien d'une ou plusieurs activités industrielle sur le site.

Fait à Avignon le 25 juin 2009

**La délégation du Personnel**  
(Membres du CE et délégués syndicaux)

**La direction de l'Entreprise**

**LE DDTEFP**